



© TOUFIK OULMI

GROUPE UCA - MAJORITÉ MUNICIPALE (LR, UDI, MODEM, SANS ÉTIQUETTE)

Depuis le mois de septembre 2025, le Groupe UCA a décidé de suspendre sa tribune politique dans le bulletin municipal. En effet, nous sommes entrés dans la période des 6 mois qui précède l'élection municipale de mars 2026. Sur la forme et le fond, la communication municipale est strictement encadrée par la loi et nous avons choisi, pour plus de clarté et d'équité, de ne plus nous exprimer dans ces colonnes. Nous vous retrouverons sous d'autres formes et dans d'autres lieux.

GROUPE UCA DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE



GROUPE DES ÉLU·E·S ÉCOLOGISTES ET CITOYEN·NE·S

À l'approche des élections municipales de 2026, notre groupe des élus écologistes et citoyens souhaite réaffirmer deux valeurs essentielles : neutralité politique et équité entre les candidats. Ainsi, nous avons décidé de ne plus publier de nouvelles tribunes dans le journal municipal à partir du mois de septembre 2025, début de la campagne pour les élections municipales de mars 2026.

Cette décision vise à garantir que chaque candidat dispose des mêmes conditions d'expression sans utilisation des supports et moyens publics.

Nous vous remercions pour votre compréhension,

**LES ÉLU·E·S DU GROUPE
DES ÉCOLOGISTES ET CITOYEN·NE·S.**



UNION DE LA GAUCHE COMMUNISTE, SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

Expression des groupes en période pré-électorale

Dans le dernier *Vivre à Choisy*, vous avez pu constater que seul notre groupe d'opposition avait fait le choix de remettre une tribune.

De plus, vous avez aussi vu que Monsieur le maire avait décidé de ne plus faire d'édito au bulletin municipal.

C'est son droit le plus strict mais c'est son choix. *« L'éditorial du bulletin peut, non seulement être maintenu, mais le maire peut aussi contribuer de le signer et d'y apposer sa photographie sous réserve qu'il en était ainsi jusque-là. La tribune libre offerte à l'opposition est prévue par l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales doit en toute hypothèse être maintenue pendant toute la campagne. »*

Ainsi donc, la seule chose qui ne peut être faite dans cette période est de faire campagne pour un candidat ou une liste, ni de promouvoir des éléments de campagne, des propositions

programmatiques etc. Mais s'exprimer sur l'actualité, la vie de la ville des questions et décisions n'étant pas du ressort des pouvoirs du maire ou une actualité factuelle est tout à fait autorisé.

Par nature, le bulletin municipal fait la promotion de l'activité de la municipalité, il donne la parole aux élus sur des événements et des dispositions. L'opposition municipale, elle, ne dispose que d'un article de quelques 2 800 signes.

La neutralité n'existe pas dans l'action municipale et donc présager de la neutralité de *Vivre à Choisy* est un leurre, quand bien même les journalistes et agents font preuve de professionnalisme et de rigueur factuelle comme c'est le cas actuellement.

L'équité entre candidat ne saurait être atteinte par le silence et surtout, le mandat d'un élu ne prend pas fin six mois avant son terme. Un esprit caustique pourrait noter que l'absence d'édito

du maire n'a pas empêché une petite pastille citant celui-ci dans le numéro de septembre. C'est bien donc, par l'expression maîtrisée et pluraliste que la démocratie est respectée.

À bientôt pour le numéro de novembre.

**THIERRY BALIAS,
TERENCE ESSONE-MENGUE,
MARTINE FOURNIAUD,
FABIEN GUILLAUD-BATAILLE,
SÉBASTIEN HUTIN
POUR LE GROUPE UGCE**

